

# Efilor® – Fongicide colza

**Composition :** ..... 133 g/l de boscalid + 60 g/l de metconazole

**Formulation :** ..... Suspension concentrée (SC)

**AMM n° :** ..... 2120206

**BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.**

**Usages autorisés:**

Cultures	Cibles	Dose	Nombre d'applic.	DAR	ZNT aquatique
Colza, moutarde, navette	Sclérotiniose, Maladies fongiques des siliques (alternariose, pseudocercosporiose, <i>mycosphaerella brassicicola</i> ), oïdium	1 l/ha	1*	42 jours	5 m

\*En culture de colza BASF recommande : 1 application maximum, par an, de produit à base de SDHI sur la même parcelle.

**Précautions d'emploi :**

Actuellement, pour la majeure partie des cultures, des Limites Maximales de Résidus ont été proposées. Pour seulement quelques cultures, ces LMR n'ont pas encore été fixées. Par manque d'informations, le chou-rave, le cresson d'eau, les épices (graines), les herbes pour infusion destinée à l'alimentation humaine ne doivent pas être implantées moins de 12 mois suivant un traitement avec une préparation à base de boscalid.

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

**Classement toxicologique :**

Mention d'avertissement : **Attention**

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE






**Protection de l'opérateur et du travailleur :**

**Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**



Fongicide

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe			
tracteur avec cabine	tracteur sans cabine					
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : ..... non classé  
Conditionnement : ..... bidon de 5 L (groupage par 4)

**Les matières actives**

Le *boscalid* appartient à la famille chimique des carboxamides, sous-groupe des nicotinamides.

**Nom chimique :** 2-chloro-N-(4'-chlorobiphenyl-2-yl)nicotinamide

**Formule brute :** C<sub>18</sub>H<sub>12</sub>Cl<sub>2</sub>N<sub>2</sub>O

**Masse molaire :** 343.2

Le *metconazole* appartient au groupe chimique des triazoles.

**Nom chimique :** (1RS, 5RS ; 1RS, 5RS)-5-(4-chlorobenzyl-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl) = cyclopentanol

**Formule brute :** C<sub>17</sub>H<sub>22</sub>ClN<sub>3</sub>O

**Masse molaire :** 319,8

**Produit formulé : Eflor**

**Propriétés physiques et chimiques**

**Densité :** ..... 1,11

**Inflamabilité :** ..... non inflammable

**Toxicologie**

Toxicité aiguë p.o DL50 rat : > 2 000 mg/kg

**Température limite de stockage :** entre 0° C et 40°C

**LMR européenne :**

Se reporter au site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Intérêt du produit**

**Eflor** est composé de *boscalid*, substance active de la famille des SDHI et de *metconazole*, de la famille des IDM. Grâce à cette combinaison de deux matières actives efficaces et à modes d'action différents, **Eflor** offre un haut niveau de protection contre sclé-

## Eflor

rotinia, alternaria et oïdium.

**Eflor** est un fongicide à action préventive.

### Mode d'action

**Boscalid** : Il agit sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire. L'inhibition de la SDH par le boscalid affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs.

Le **boscalid** présente une mobilité translaminaire avec un transport à l'intérieur des tissus foliaires de type acropétale (diffusion vers les extrémités des tissus).

Le **boscalid** est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il inhibe la germination des spores, la croissance du tube germinatif et bloque la formation des structures de pénétration du champignon dans la plante. Sur certains champignons, le **boscalid** possède également un effet sur la croissance mycélienne et sur la différenciation des spores.

Il appartient au groupe C2 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides] de la classification FRAC.

Le **metconazole** inhibe le fonctionnement des cytochromes P450 – monoxygénases. Cet enzyme catalyse un grand nombre de réactions dont la biosynthèse de l'ergostérol un des constituants majeurs des membranes fongiques. Le **metconazole** est systémique (systémie locale et acropétale).

Il appartient au groupe G1 [IBS : Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols de classe I (IDM : Inhibiteurs de la DÉMéthylation), famille des Triazoles] de la classification FRAC.

### Condition d'application

## COLZA

### Sclérotinia

**Dose : 1 l/ha**

**Appliquer à la chute des premiers pétales (stade G1)** soit selon l'année 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs (stade F1 : 50% des plantes avec au moins une fleur ouverte). Il est important de respecter ce stade précis d'application pour obtenir une efficacité maximale.

Il est à noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (stade F1) atteignent le stade chute des premiers pétales (stade G1) à des dates différentes.

**Maladies fongiques des siliques** (Alternariose, Pseudocercosporiose, *Mycosphaerella brassicicola*)

**Dose : 1 l/ha**

Appliquer dès l'apparition des symptômes sur tige ou siliques (stade G2-G4).

Une application positionnée contre le sclérotinia (stage G1) offre également une efficacité préventive intéressante sur les maladies fongiques des siliques.

### Oïdium

**Dose : 1 l/ha**

Appliquer dès l'apparition des premiers symptômes (étoiles mycéliennes) sur tiges, feuilles ou siliques entre les stades BBCH 21 et 75 (première pousse latérale discernable – 50% des siliques avec leur taille finale).

Une application positionnée contre le sclérotinia (stade G1) offre également une efficacité préventive intéressante sur oïdium.

### Remarque particulière

- ♦ Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- ♦ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions au moment de l'application (température < 25°C, hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.

## Efilor

- ◆ Pour une bonne gestion des efficacités des matières actives BASF recommande 1 seule application par an de produit à base de boscalid ou autre SDHI, indépendamment de la maladie visée.

### Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

### Préparation de la bouillie

- ◆ Remplir la cuve aux  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire.
- ◆ Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon d'**Efilor** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
- ◆ Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incor-

porateur.

Laisser égoutter les bidons.

- ◆ Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF

**BASF France SAS**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

*Notes personnelles :*

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.



## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytosanitaires que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI